



Formulaire d'inscription renseignant sur les plages horaires

Nom de l'enfant : _____

Date à partir duquel cet horaire est valable : _____

Plages horaires selon le chèque service

<u>HORAIRE</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
7.00-8.00					
8.00-9.00					
9.00-11.00					
11.00-13.00					
13.00-14.00					
14.00-16.00					
16.00-17.00					
17.00-17.30					
17.30-18.00					
18.00-18.30					
18.30-19.00					

Date

Signature des parents

Pour éviter tout malentendu, voici quelques explications supplémentaires :

Votre enfant est inscrit aux plages suivantes : 8.00 – 17.30 heures :

➔ Il ne peut pas venir avant 8 heures et il doit être parti à 17.30 heures. Tout dépassement de la plage horaire initialement convenu dans le contrat est d'office facturé

Il est toujours préférable de considérer un minimum de 5 à 10 minutes pour informer ou recevoir le feedback des éducatrices concernant les informations importantes de la journée, à inclure dans les plages horaires.

Si le dépassement est régulier, nous vous proposons un avenant au contrat. **Veillez svp signaler tout retard au groupe.**

Tout changement de l'horaire de travail des parents qui engendra un changement de l'inscription au niveau des plages horaire de l'enfant doit faire l'objet d'une demande au préalable. Veuillez prendre un RV ou passer au bureau pour faire la demande. Dans la mesure du possible les nouvelles plages seront accordées.

La demande pour une journée exceptionnelle supplémentaire doit être fait au préalable, qui dans la mesure du possible sera accordée.

Veillez nous fournir votre certificat de congé parental le cas échéant.